

Déclaration du CCBE sur les évolutions en matière d'État de droit : La justice, boussole d'un monde en évolution

10 avril 2025

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) est la voix de la profession d'avocat en Europe et représente plus d'un million d'avocats par l'intermédiaire de ses barreaux membres. Le CCBE s'engage à défendre les principes fondamentaux qui définissent une société juste et démocratique : l'État de droit, l'indépendance du pouvoir judiciaire et le rôle essentiel d'une profession d'avocat indépendante. Ces principes transcendent les époques et les circonstances. Les défis auxquels sont confrontés la profession d'avocat et le pouvoir judiciaire ne se cantonnent pas à un seul pays ou à une seule région. C'est parce que ces valeurs sont immuables qu'elles ne peuvent être remises en cause au nom de changements politiques, économiques, technologiques ou sociétaux. Le CCBE, en tant que représentant de la profession d'avocat, a le devoir de veiller à la préservation et à la promotion de ces valeurs au bénéfice de tous.

Le CCBE se tient aux côtés de ses partenaires internationaux pour s'opposer aux menaces et garantir que les avocats conservent leur indépendance et continuent de remplir leur rôle essentiel dans la défense de l'État de droit.

Les valeurs européennes

En ces temps difficiles et incertains, l'Union européenne doit rester fidèle à ses valeurs fondamentales. La démocratie, les droits humains, l'État de droit, la liberté et la solidarité sont les pierres angulaires de l'Union et doivent plus que jamais guider nos actions. L'État de droit est un principe fondateur de l'UE et constitue un élément fondamental de l'évolution et de l'intégration à l'Union depuis sa création. Les crises que nous traversons et qui mettent notre résilience à l'épreuve ne doivent pas nous conduire à abandonner les principes qui nous définissent. La force de l'UE réside dans son engagement inébranlable envers ces valeurs, qui unissent nos diverses nations et nos divers peuples dans une vision commune d'un avenir juste et prospère. Les valeurs européennes ne sont pas négociables. Elles comprennent le principe d'égalité, la non-discrimination et les droits fondamentaux, y compris ceux des minorités.

Les institutions de l'UE ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que nos valeurs soient non seulement protégées, mais également activement promues. Les institutions de l'UE doivent faire preuve d'initiative en faisant respecter l'État de droit, en défendant la démocratie et en sauvegardant les droits humains à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Elles doivent s'opposer fermement à toute menace contre les libertés fondamentales, s'attaquer aux inégalités et veiller à ce que les politiques reflètent les principes fondamentaux de l'Union. La crédibilité et la légitimité de l'UE dépendent de sa capacité à montrer l'exemple et à agir avec détermination pour défendre ses idéaux fondamentaux.

Face à des défis mondiaux comme les conflits, l'incertitude économique et le recul de la démocratie, notre engagement à construire et à renforcer les valeurs européennes ne doit pas faiblir. Les valeurs de

démocratie, de liberté et de solidarité ne sont pas seulement rhétoriques. Elles doivent être incarnées dans nos politiques, nos institutions et notre vie quotidienne. Il nous revient de résister à tout ce qui pourrait affaiblir notre unité et notre vision commune. En restant fermement attachés aux valeurs européennes, nous préservons l'avenir de l'UE, et réaffirmons également notre attachement à un monde fondé sur la paix, la justice et la dignité humaine.

La confiance dans la justice

La confiance du public dans la justice est fondamentale pour le maintien de l'État de droit. Une justice forte, des avocats et des juges indépendants constituent des piliers non négociables de l'État de droit. Les attaques contre les avocats ou les tribunaux portent atteinte à cette confiance. Elles peuvent conduire à une justice qui n'obéirait plus à ces principes mais qui serait soumise au pouvoir politique. Le CCBE appelle toutes les parties prenantes à s'abstenir de toute action qui pourrait conduire à éroder la confiance dans les institutions judiciaires.

Aucune tolérance pour les attaques à l'encontre des avocats ou les juridictions

Le CCBE s'oppose fermement à toute attaque verbale, législative ou autre contre les avocats ou les juridictions nationales ou internationales. Toute tentative de porter atteinte à la légitimité des tribunaux, d'intimider les juges, de faire obstacle à l'administration de la justice ou de s'en prendre aux avocats dans l'exercice de leurs fonctions menace la stabilité des systèmes juridiques et la démocratie elle-même. Les avocats jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde des droits des personnes et dans l'accès à la justice. Ils doivent pouvoir exercer leurs activités sans crainte de harcèlement, de menaces ni de pressions politiques.

Le CCBE invite tous les gouvernements et acteurs politiques à respecter le rôle du pouvoir judiciaire dans la défense de la justice et à protéger les professionnels du droit contre toute forme de représailles ou de coercition. Le seul mode de contestation des décisions judiciaires est l'exercice des voies de recours légales adéquates et non l'intimidation, les menaces ou les tentatives de porter atteinte à l'indépendance judiciaire et professionnelle.

Un CCBE engagé

Le CCBE est résolument engagé dans la défense de l'État de droit, de l'indépendance de la profession d'avocat et du pouvoir judiciaire. Aucun changement politique, aucune crise économique, aucune avancée technologique, aucune transformation sociétale ne justifie qu'il soit porté atteinte aux principes de l'État de droit ou à l'indépendance des tribunaux et des avocats. Il s'agit de valeurs intangibles parce qu'elles constituent le fondement de la justice, de la démocratie et des droits humains. Sans elles, les libertés sont menacées et la confiance dans les institutions disparaît. Il est de la responsabilité de chaque génération de préserver ces principes pour en assurer la permanence. Le CCBE continuera à défendre ces principes et à coopérer avec les ordres et les organisations d'avocats pour garantir que la justice, l'intégrité et l'indépendance juridique restent au cœur de nos sociétés.

La remise en cause de ces principes constitue une menace pour la justice partout dans le monde. L'État de droit exige un engagement sans faille, un effort collectif et le courage de le défendre fermement.

Nous appelons les barreaux, les avocats, les juges, les élus, les gouvernements et les citoyens à se mobiliser dans ce but.

FULL MEMBERS



AUSTRIA



BELGIUM



BELGIUM



BULGARIA



CROATIA



CYPRUS



CZECH REPUBLIC



DENMARK



ESTONIA



FINNISH BAR ASSOCIATION
SUOMEN ASIANAJAJAT

FINLAND



FRANCE



FRANCE



FRANCE



GERMANY



GERMANY



GREECE



HUNGARY



ICELAND



IRELAND



IRELAND



ITALY



LATVIA



LIECHTENSTEIN



LITHUANIA



LUXEMBOURG



MALTA



NORWAY



POLAND



POLAND



PORTUGAL



ROMANIA



SLOVAK REPUBLIC



SLOVENIA



SPAIN



SWEDEN



SWITZERLAND

THE NETHERLANDS

AFFILIATE MEMBERS



ENGLAND & WALES



ENGLAND & WALES



NORTHERN IRELAND

THE LAW SOCIETY OF NORTHERN IRELAND



NORTHERN IRELAND



SCOTLAND



SCOTLAND